

LES COLLÈGES DE MOBILIS

Pour favoriser une représentation de tous les acteurs et une possibilité accrue de débat et de concertation, chaque adhérent est invité à s'inscrire dans un collège. L'équilibre de chaque groupe au sein de l'association sera préservée grâce à un système de vote par collège.

1

Auteurs, illustrateurs, traducteurs, coloristes, auteurs-conteurs, scénaristes...

- Avoir été lié une fois par un contrat d'édition (revue, livre, web...);
- Habiter la région ou être publié dans la région.

Adhésion : 20€

2

Éditeurs et structures éditrices de livres, de revue, numériques.

- Siège social ou activité en région ;
- Pratiquer le contrat d'édition.

Adhésion : 35 €

3

Librairies indépendantes, maisons de la presse, café-librairie, librairie itinérante, librairies de musées...

- Respecter le prix unique du livre ;
- Siège social ou point de vente en région

Adhésion : 35 €

4

Structures de promotion du livre et de la lecture : manifestations, résidences, actions culturelles

- Structure et public en région

Adhésion : 35 €

5

Bibliothèques et centres de documentation

- Œuvrer en région

Adhésions :

Bib. associatives, CE, documentation : 35€
SCD, Archives : 170€

BM et interco :

- < 10 000 hab. : 70€
- < 20 000 hab. : 120€
- < 50 000 hab. : 170€
- < 100 000 hab. : 220€
- > 100 000 hab. : 300€

7

Autres acteurs du livre et de la lecture : bénévoles (bibliothèques, manifestations, associations), auteurs auto-édités et personnes qualifiées

- Exercer dans la région

Adhésion : 10€

8

Collectivités : villes, agglomérations, communautés, départements...

Adhésion :

- < 10 000 hab. : 70€
- < 20 000 hab. : 120€
- < 50 000 hab. : 170€
- < 100 000 hab. : 220€
- > 100 000 hab. : 300€

9

Associations professionnelles et organismes de formation

- Sur accord de leur conseil d'administration ;
- Exercer dans la région

Adhésion : 35 €

6

Autres métiers du livre : graphistes, médiateurs, artistes, journalistes, relieurs, imprimeurs, bouquinistes, conteurs, comédiens...

- Exercer dans la région

Adhésions :

Personnes physiques : 20€

Personnes morales : 35€

ADHÉRER À MOBILIS, C'EST

SOUTENIR la démarche de coopération entre les secteurs de la filière livre et agir pour la promotion de l'interprofession.

RECEVOIR toutes les publications de Mobilis pour être informé en temps réel : lettre aux adhérents, magazine mobiLISONS, annuaires thématiques...

PARTICIPER en avant-première aux temps forts du livre et de la lecture proposés par l'association.

CONTRIBUER à des projets régionaux en intégrant des ateliers de travail, des comités de pilotage ou des jurys de sélection...

FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF

L'adhésion se fait à titre individuel (personne physique) ou au nom d'une structure (personne morale). Seuls les collèges 1, 6 et 7 peuvent accueillir des adhésions de personnes physiques.

Les adhérents à jour de leur cotisation élisent leurs représentants (2 par collège) lors de l'Assemblée générale.

Les administrateurs, au nombre de 18, élisent le bureau, composé d'un(e) président(e), éventuellement d'un(e) vice-président(e), d'un(e) secrétaire, et d'un(e) trésorier(ère).

* voir au recto la composition des collèges

J'ADHÈRE !

Nom : _____ Prénom : _____

Profession : _____

Structure : _____

Mail : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Collège n° _____ Cotisation : _____ €

Bulletin et règlement à adresser à **MOBILIS, 13 rue de Briord, 44 000 Nantes**

Possibilité de **paiement en ligne** sur le site de Mobilis (sauf collèges 5 et 8)

Pour toute information : **02 40 84 06 45** ou **contact@mobilis-paysdeloire.fr**